



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*


**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Webinaire d'information

Campagne d'appel à projet GIEE Occitanie 2026

Margot SAUMADE – Chargée de mission GIEE – Agroécologie – Agriculture résiliente

Bénédicte DEBAST – Gestionnaire dispositifs GIEE, AB, SCA

7 avril 2026



GIEE : 3 textes de référence



2014



Loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

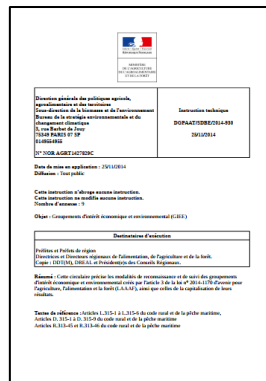


Article L-315-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime

DEFINITION

Peut être reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental toute personne morale dont les membres portent **collectivement un projet pluriannuel** de modification ou de consolidation de leurs systèmes ou modes de production agricole et de leurs pratiques agronomiques en visant une **performance à la fois économique, sociale et environnementale**.

2014



Instruction technique
DGPAAT/SDBE/2014-930
du 25/11/2014

- **RECONNAISSANCE**
en GIEE
- **SUIVI** du dispositif
- **CAPITALISATION** des résultats

2019



Instruction technique
DGPE/SDPE/2019-29
du 15/01/2019

- **ACCOMPAGNEMENT** des collectifs (GIEE et 30 000)
- **Volets FINANCIERS**
- **COORDINATION** de la capitalisation des résultats

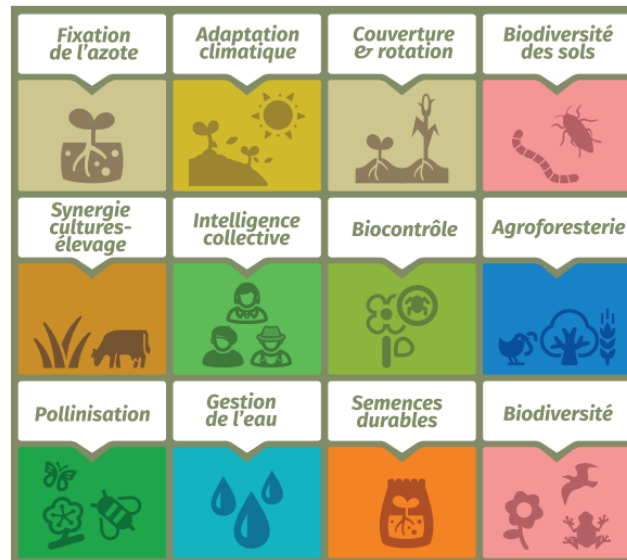


Qu'est-ce que l'agroécologie ?

L'agroécologie est l'utilisation intégrée des **ressources et des mécanismes de la nature** dans l'objectif de production agricole.

Elle allie les dimensions **économique, environnementale et sociale**.

Elle vise à mieux tirer parti **des interactions** entre végétaux, animaux, humains et environnement.



L'agroécologie est définie à l'article L. 1. - II.
du code rural et de la pêche maritime



Qu'est-ce ce qu'un collectif agroécologique ?

Groupe
d'agriculteurs

Projet
pluriannuel

Changement
de
pratiques

A l'échelle de
l'exploitation



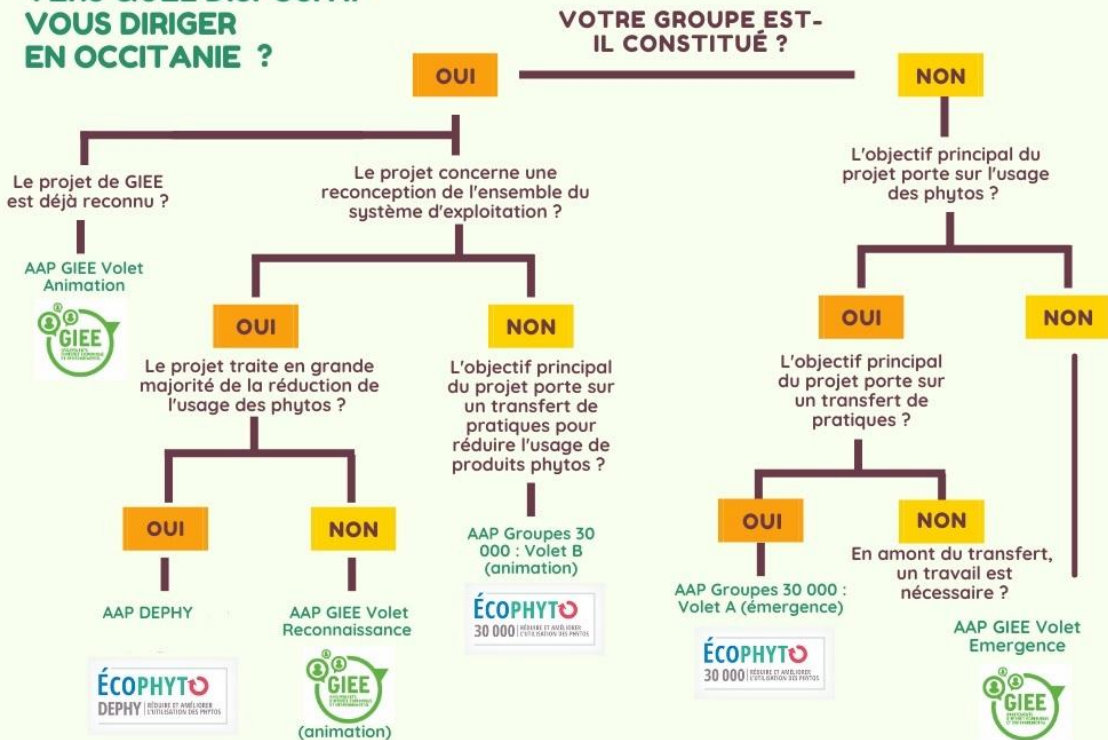
Reconnu par
l'Etat

Outil d'accompagnement
des transitions agroécologiques

Diffuser, massifier,
les pratiques agroécologiques



GIEE OU GROUPE 30 000, VERS QUEL DISPOSITIF VOUS DIRIGER EN OCCITANIE ?

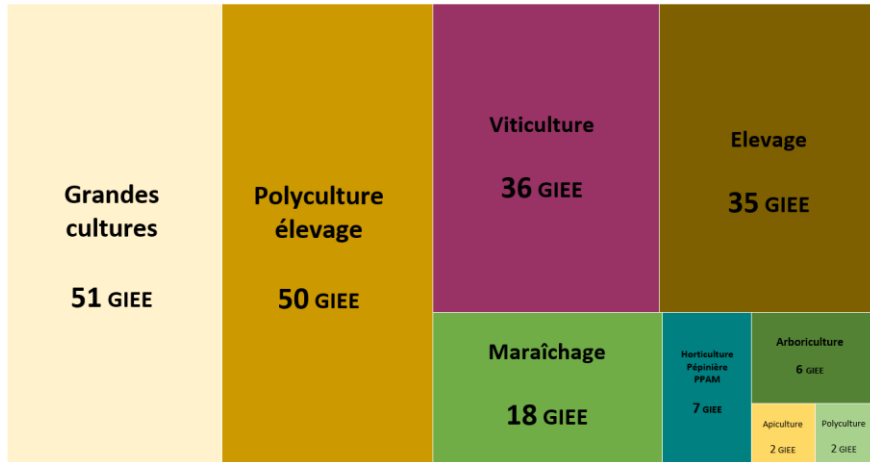




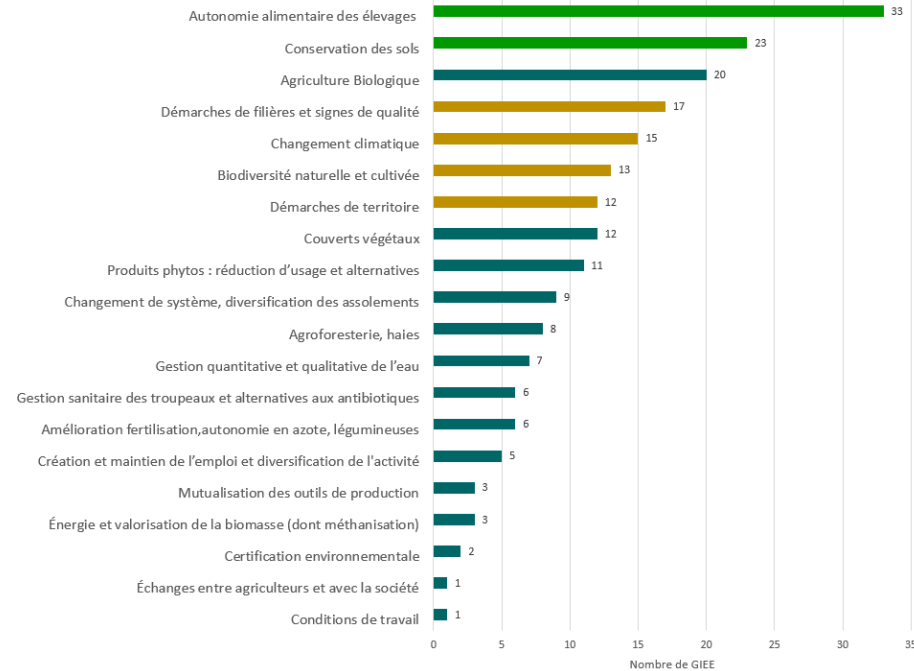
Diversité des GIEE



Orientation de production du collectif



Thématique principale choisie



226 GIEE *

91 en activité *

* Décembre 2025

Données : DRAAF Occitanie, SRAA, septembre 2024



Volets du dispositif GIEE



Construction
du projet par
le groupe

Mise en
œuvre du
projet par les
agriculteurs

Essaimage et
massification

- Nouveau GIEE
- Go-PEI
- Démonstrateurs , AARC..

RECONNAISSANCE

Collectif en émergence

- Problématique
- Diagnostics
- Définition objectifs
- Besoins montée en compétences
- Développement partenariats

Emergence

12 500 € 1 an

GIEE reconnu 3-6 ans

- Essai, tests
- Mutualisation, échanges
- Formations, voyages études
- Collecte, analyse données
- Savoirs collectifs
- Diffusion

Capitalisation

Animation

25 000 € sur 3 ans (max)

Perspectives

- Livrable exemplaire
- Capitalisation multi-collectif

**Productions
exemplaires**

6 000 € / livrable



Architecture de l'appel à projets

• 1 volet reconnaissance

- Structure reconnue : collectif d'agriculteurs sous forme de personnalité morale déjà existante
- Structure(s) d'animation et de capitalisation du collectif
- Partenariats recherchés : filières/ recherche/ enseignement agricole/ société civile

• 3 volets financements

- Trois volets d'aide :
 - à l'**émergence** pour élaborer un projet (avant reconnaissance)
 - à l'**animation/capitalisation** du collectif pour les GIEE ayant été reconnus par le Préfet
 - à la **production de livrables exemplaires** pour les GIEE reconnus qui souhaitent aller plus loin
- Taux d'aide : 80% maximum des dépenses éligibles
- Montant maximum de l'aide en € pour 2026 :

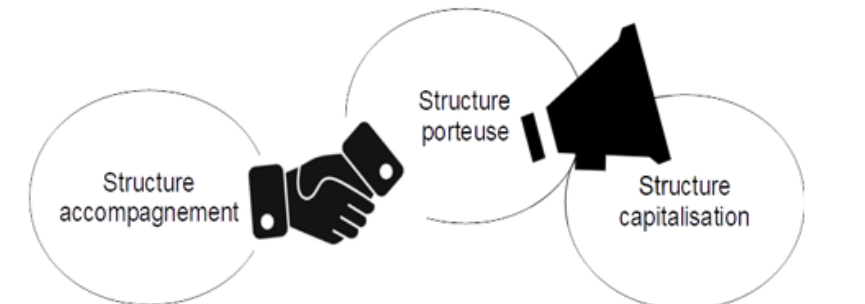
Emergence 12 500 / Animation 25 000 / Livrables exemplaires 6 000

| | Volet RECONNAISSANCE | Volet ANIMATION | Volet EMERGENCE | Volet PRODUCTIONS EXEMPLAIRES |
|------------------------------|---|--|--|--|
| Dates | du 10 mars au 10 juillet 2026 | | Du 10 mars au 29 mai 2026 | |
| Candidature | Dématérialisée sur la plateforme demarches.numerique.gouv.fr | | | |
| Objet | Obtention de la Reconnaissance officielle en GIEE | Aide financière à l' animation du projet d'un GIEE reconnu | Aide financière à l' accompagnement de l' émergence d'un GIEE | Aide à la production d'un livrable exemplaire |
| Conditions | Collectifs d'agriculteurs constitué Projet pluriannuel de reconception défini Partenariats identifiés Indicateurs définis Diagnostics agroécologiques réalisés | GIEE reconnu | Collectifs d'agriculteurs avec un projet agroécologique en construction | 1 ou plusieurs GIEE et autres collectifs reconnus avec projet(s) abouti(s) Capitalisation sur une même thématique et/ou sur un même territoire |
| Structure(s) candidate(s) | Structure d'accompagnement Structure porteuse Structure de capitalisation | | Structure d'accompagnement | Structure de capitalisation |
| Instruction des dossiers | L'instruction administrative est réalisée par la DRAAF Vérification de la complétude des dossiers et de l' éligibilité des candidatures | | | |
| Appréciation des projets | L'instruction technique est organisée par la DRAAF Avis comité technique suivant grille de sélection des projets | | | |
| | Saisine COREAMR | Avis du DRAAF | Avis du DRAAF | Avis du DRAAF |
| Financement | Le financeur mobilisé est l'Etat via les fonds du CASDAR (compte d'affectation spéciale développement agricole et rural). L'instruction financière est réalisée par la DRAAF | | | |
| Notification d'avis | Arrêté de reconnaissance pour 3 ou 6 ans, délivré par le préfet de Région | Convention financière avec la DRAAF | Arrêté d'attribution d'une aide financière | Arrêté d'attribution d'une aide financière |
| Aide | - | 25 000 € maximum, pour 3 ans, renouvelable 1 fois sur durée de reconnaissance | 12 500 € Maximum pour 1 an non renouvelable | 6 000 € maximum |



Structures éligibles

Trois entités



❖ Structure porteuse

dont l'instance de décision doit être constituée **obligatoirement d'une majorité d'agriculteurs**

❖ Structure d'accompagnement (animation)

La structure qui anime le collectif (CDA, CIVAM, GAB, des coopératives, ...)

❖ Structure de capitalisation

Structure qui aide à la mise en forme et qui diffuse les résultats (dans la majorité des cas, c'est la structure d'accompagnement qui assure cette fonction)

Doit **obligatoirement** être un **organisme de développement agricole**

Portage et accompagnement des GIEE



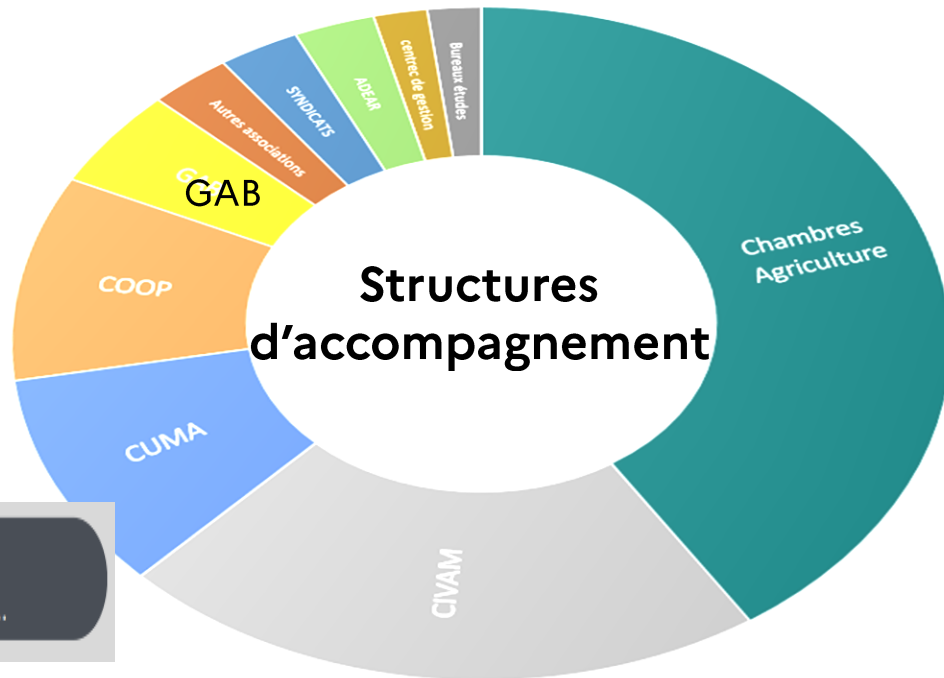
226 GIEE

Structures porteuses

ASSOCIATIONS
50%

COOP, CIVAM, CUMA, GDA
SYNDICAT, GIE, ADEAR, CETA...

Personne morale avec majorité agriculteurs



Données : DRAAF Occitanie, SRAA, septembre 2024



Critères de sélection Reconnaissance - Animation

10 critères définis au niveau national

Objectifs de performance **économique**

Objectifs de performance **environnementale**

Objectifs de performance **sociale**

Pertinence **technique** des actions prévues

Caractère **collectif** des actions prévues

Pertinence du **partenariat** mobilisé

Caractère **innovant** importance de l'expérimentation

Modalités d'**accompagnement** des agriculteurs

Caractère **exemplaire**

Durée et **pérennité** du projet

5 critères régionaux

Diagnostic

Ancrage territorial
(dynamiques de territoires)

Caractère ascendant

Approche système

Suivi, capitalisation et diffusion

→ depuis 2025 :
- Plan de capitalisation
- 20% du budget total



Nouvelles modalités 2026

→ Maintien des modalités 2025 concernant la capitalisation

- **Plan de capitalisation demandé à la Reconnaissance**
- **20 % du budget Animation dédié à la capitalisation, diffusion**

→ Arrêté du 22/12/25 supprimant les exigences de séparation vente/conseil pour les distributeurs de PPP, **rend à nouveau éligibles les candidatures des coopératives et des entreprises de négoce agricole qui souhaiteraient animer des collectifs agricoles sur la baisse d'usage des PPP**

Les projets déposés ne devront comporter aucune activité de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques au sens de l'article L. 254-6-4 du CRPM



Critères de sélection Emergence

Chaque critère est noté de 0 à 5 suivant la contribution du projet à ce critère
 0 = pas du tout
 1 = très insuffisamment
 2 = insuffisamment
 3= oui, mais à minima

→ Réaliser une autoévaluation

Grille sélection projet Emergence

| Grille sélection projet Emergence | | | | |
|--|---|--|----------|--------------|
| Titre du projet émergent : | | | | |
| Structure d'accompagnement: | | | | |
| objectif | critères | Questions cadre ? | Notation | Commentaires |
| Mesurer l'adéquation du projet avec les enjeux agroécologiques | Mesure de l'ambition du projet émergent | Les exploitations engagées sont-elle déjà vertueuses et à un haut niveau de transition agroécologique ? Ce projet est-il/sera-t-il de nature à « changer le système » de l'exploitation (plusieurs leviers techniques, organisationnels et/ou agronomiques utilisés, ayant un impact global sur l'exploitation) ? | | |
| | <i>Par projet, on entend objectifs et actions inscrits dans le temps permettant de mener les exploitations engagées d'un point A à un point B, en dehors d'une activité « normale »</i> | Ce projet est-il de nature à « changer le système » agricole en général (si l'agriculture tendait vers ça, elle serait écologique, économe, vivable, tout en restant performante) ? | | |
| | Recherche de triple performance | Sur ce qui est présenté, le projet a-t-il/aura-t-il un impact environnemental certain (ou maintien consolidé si déjà atteint) ? Sur ce qui est présenté, le projet a-t-il/aura-t-il un impact visible sur l'amélioration (ou maintien consolidé si déjà atteint) de la rentabilité économique ? Le projet tend-il/tendra-t-il à développer (ou consolider si déjà atteint) concrètement la performance sociale des exploitations ? | | |
| | Prise en compte d'enjeux | Le projet /futur projet répond-il à des problématiques locales, notamment environnementales ? Répond-il à des enjeux de développement de nouvelles filières ? Répond-il à des enjeux de résilience alimentaire, circuits-courts, re-territorialisation ? Répond-il à des enjeux économiques, sociaux, sociétaux ? | | |
| Mesurer la capacité de l'année d'émergence à répondre aux critères ci-contre | Consolider le collectif | Les actions mises en œuvre permettent-elles l'adhésion d'un groupe suffisant et adapté à la réussite du projet Des temps d'échange et de construction du projet sont-ils prévus ou en cours de réalisation ? | | |
| | Finaliser le plan d'actions réaliser les diagnostics agroécologiques servant de base au futur projet | Les actions prévues en émergence permettent-elles de finaliser un plan d'action pour un projet collectif pluriannuel (GIEE ou 30 000) ? Sont-ils prévus ? Le caractère agroécologique des diagnostics est-il mis en avant ? | | |
| | Engager des partenariats | Les partenariats en place ou prévisionnels sont-ils larges et justifiés (objets recherchés, place dans le projet) ? Ce dans le domaine technique ? Économique ? Filière ? Recherche ? Enseignement ? | | |
| | Animer le collectif | La structure d'animation semble-t-elle outillée pour conduire le collectif à émerger ? L'animateur semble-t-il avoir les compétences techniques liées au projet envisagé ? | | |
| Total des points attribués | | | | |
| Appréciation générale | | | | |
| Points positifs du dossier | | | | |
| Points négatifs | | | | |
| Avis général | | | | |
| AVIS | <input type="checkbox"/> avis favorable <input type="checkbox"/> avis favorable avec demande de compléments ou recommandations <input type="checkbox"/> avis réservé <input type="checkbox"/> avis défavorable | | | |



Calendrier de l'appel à projets



Publication de
l'appel à projet
GIEE 2026

Clôture de
l'appel à projet
**Emergence
Productions ex**

Clôture de
l'appel à projet
**Reconnaissance
Animation**

Décision de
reconnaissance et
de financement

Webinaires d'information

1^{ère} Phase
d'instruction et
de sélection

2^{ème} Phase
d'instruction et
de sélection

Démarrage des projets

10 mars

07 avril

Début mai

29 mai

10 juillet

Automne
2026

Décembre
2026



En savoir plus sur l'appel à projets



Campagne 2026 d'appel à projets pour les GIEE en Occitanie

Agroécologie Aides

Publié le 10/03/2026 | Mis à jour le 27/03/2026

Le nouvel appel à projets pour la reconnaissance et le financement de l'animation, de l'émergence et des productions exemplaires des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) en Occitanie est lancé !

SOMMAIRE

1. Modalités
2. Dépôt des candidatures
3. Informations

Cet appel à projets s'adresse aux collectifs d'agriculteurs en Occitanie qui souhaitent approfondir leur démarche agroécologique en intégrant le dispositif des groupements d'intérêt économique et environnemental.

Pour en savoir plus sur les GIEE

Modalités

Cet appel à projets est ouvert à partir du 10 mars 2026.

Date limite de dépôt des candidatures :

- Volets Émergence et Productions exemplaires : le 29 mai 2026 à 23h59.
- Volets Reconnaissance et Animation : le 10 juillet 2026 à 23h59.

Le cahier des charges et les annexes sont à télécharger ci-dessous :

Cahier des charges

(PDF - 240,5 ko)



Annexes

(ZIP - 12 Mo)



Dépôt des candidatures

Le dépôt des candidatures se fera en ligne sur la plate-forme dema.draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr à partir des liens ci-dessous :

[Reconnaissance](#) [Animation](#) [Émergence](#) [Productions exemplaires](#)

Informations

Un webinaire d'information à destination des porteurs de projets est programmé le mardi 7 avril à 14 h.

Contact pour s'inscrire et recevoir le lien visio : g.tee.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

Le cahier des charges de l'AAP 2026

Annexes :

- Grilles de sélection
- Tutoriel *Démarche.numérique.fr*
- Guide financier
- Des modèles de bilans techniques et financiers

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/campagne-2026-d-appel-a-projets-pour-les-giee-en-occitanie-a9390.html>



Le rôle de la DRAAF

- Lancer l'appel à projet annuel
- Informer et accompagner les porteurs de projets
- Organiser la sélection des candidatures et leur reconnaissance officielle
- Assurer l'instruction des dossiers et le suivi à la fois sur le plan financier et technique

Campagne annuelle
appel à projet GIEE

- Alimenter les sites cartographiques
 - Analyser les productions et contribuer à la diffusion des résultats
 - Veiller à la réalisation des actions inscrites dans la feuille de route
- capitalisation de la CRAO validée en COREDEF



Capitalisation

- Co-construire des outils et participer à des actions d'animation
auprès des collectifs agro-écologiques
- Assurer le lien avec l'échelon national de suivi du dispositif
- Assurer le lien et articuler le dispositif avec les autres dispositifs régionaux

Animation réseaux



Retrouvez toutes les informations



Agroécologie

8 octobre 2025

**Reconnaissance de GIEE : les
lauréats 2025 pour
l'Occitanie**



The screenshot shows the website of the DRAAF Occitanie (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt). The page title is "Les Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE)". The text explains that GIEE are collective groups of farmers recognized by the Prefect of the Region, engaged in a multi-year project of modification or consolidation of their practices, aiming at economic, environmental, and social objectives relevant to agroecology. The navigation menu includes "Aides", "Production & Filières", "Alimentation", "Enseignement & Formation", "Données", and "Votre Draaf". The breadcrumb trail is "Accueil > Production & Filières > Durabilité de l'agriculture > Agroécologie > Les Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE)".

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/les-groupements-d-interet-economique-et-environnemental-giee-r58.html>

Retrouver les collectifs...



Un site pour retrouver les collectifs agroécologiques



collectifs-agroecologie.fr

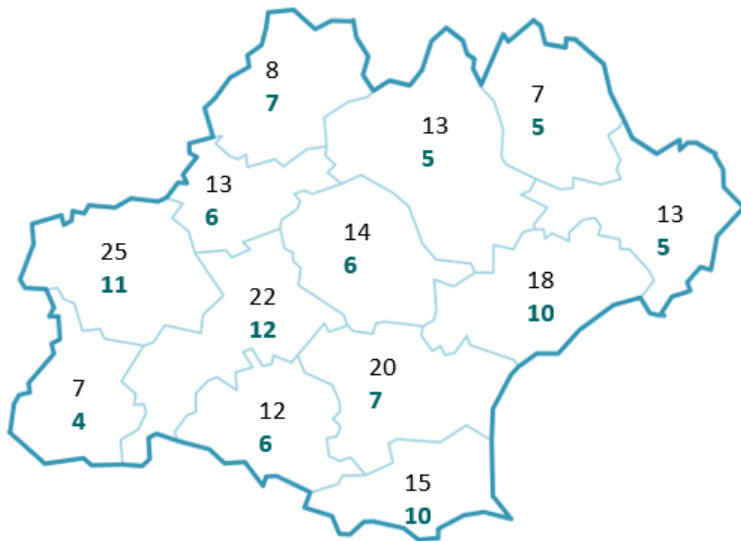
Une carte interactive
Une page régionale



Des ressources à mobiliser sur R&D-agri Livrables des groupes



Couverture géographique

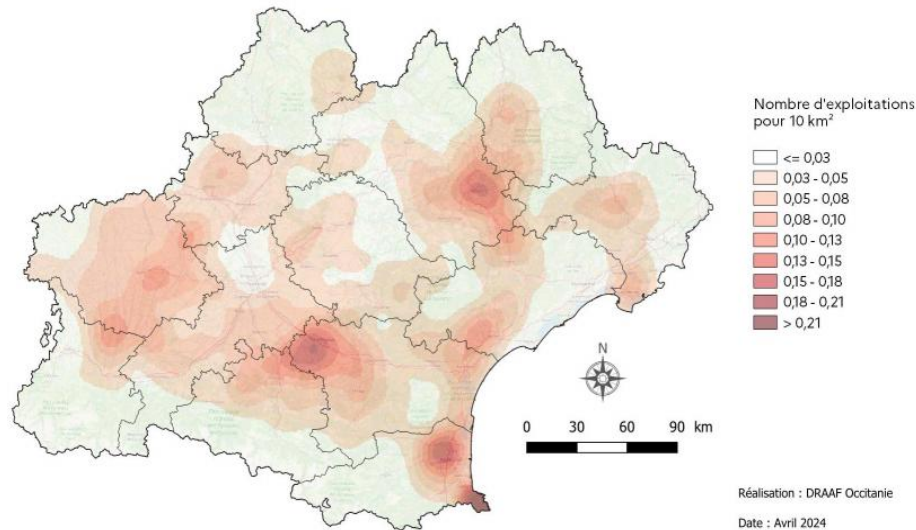


Nombre de GIEE par département

GIEE reconnus

GIEE en activité

226 GIEE



© IGN BD CARTO®, Données DRAAF SRAA Occitanie

Localisation et densité des exploitations de GIEE

Données : DRAAF Occitanie, SRAA, septembre 2024

Pour aller plus loin...

Site internet

DRAAF / SRAA

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/les-groupements-d-interet-economique-et-environnemental-giee-r58.html>



Contact : DRAAF / SRAA

giee.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

Margot SAUMADE

Chargée de mission Agroécologie - GIEE

Contact CRAO

Coordination de la capitalisation GIEE

Meryem JAIL

meryem.jail@occitanie.chambagri.fr



MERCI POUR VOTRE ATTENTION
Place à l'échange !